



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15/02/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 013

***Compte rendu des décisions prises par M. le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Département Langues et Cultures)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 15/02/2022
DELIBERATION n° CA 2022 - 013
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Département Langues et Cultures)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
18/10/2021	Marchés publics	920.001.0700	Convention d'application pour l'abonnement à ELAO Accent Languages – Année 2021
01/12/2021	Autres contrats, conventions, accords	920.101.0001	Convention de partenariat avec le Lycée Lapérouse d'Albi